

RITUEL#

manifeste pour un nouveau cinéma

Avant-propos:

Le concept rituel répond à une idée alternative dans la façon de faire un film, nous voulons par ce procédé développer une politique filmique contemporaine qui sera volontairement hors des schémas habituels de l'industrie cinématographique moderne. Non à la technicité, oui à la sensibilité de l'expression vidéographique, en d'autre terme, non au « cinéma type carte de visite » Le concept doit à tout pris être ouvert à tous les auteurs qui veulent y adhérer à conditions d'en accepter les règles. De manière à connaître et à faire reconnaître les films intégrant le concept rituel, nous voulons créer un catalogue de films qui intégrera tous les auteurs, ainsi que leur films.



Rituel reprend l'idée de l'écriture automatique inventé par André Breton, ajouté à cela, une série de contrainte qui doivent permettre à l'auteur du film d'approcher le sens d'une manière neuve et quasi instinctive. Il s'agit de peindre le rituel du quotidien tel qu'il se poétise sous les yeux de chacun. Dans Rituel nous entendons moins habitude que Improvisation. Chaque participant a en sa possession une caméra, avec 4 à 6 minutes de bande (surveiller son time code), Il devra composer un film sans revenir en arrière sur la bande, dans sa version finale (sans aucune post production) du titre au montage. La pré production doit être inexistante également, c'est a dire qu'il faut éviter de penser spécifiquement à un plan, mais plutôt préférer le "vouloir-vivre camera-à-la-main" Le but du dispositif est de faire sortir de chacun une part instinctive, inconsciente. Pour tourner un rituel, il faut exercer un lâcher prise sur la grammaire cinématographique, puisque on sait très bien qu'elle nous rattrapera à grands pas. Il existe différents temps pour tourner son film, 10 minutes, 2heures, 3 jours, 1 mois. Peu importe le but étant de parvenir au temps entre 4 et 6 minutes, et de conclure. L'important est de saisir l'esprit du projet, nous voulons prouver la force d'un cinéma rudimentaire. Ce projet à un aspect documentaire, dans le sens où il saisit la réalité brute, ce qui découle de cet

idée c'est la place de la caméra. Elle n'est pas caché aux yeux de celui ou celle qui est filmé. Par ailleurs LE CRI DEVOT qui organise cette manifestation artistique, n'a aucun moyen et ne desire pas se donner les moyens de vérifier que les règles énoncés ci-dessus auront été respectés. Pour cela l'association vous demande à tous de jouer le jeu de ses règles. Il est cependant évident que le détournement manifeste des règles entraînera la non diffusion de la vidéo présentée. Assurez-vous avant de commencer votre RITUEL que vous disposez bien du numéro que nous vous avons attribué, il doit impérativement être présent dans votre film.

Rituel point par point

- le film doit être fait dans un format aux alentours de 5 minutes.
- Le film devra être réalisé en tourné-monté, le dispositif de pré-production doit être rudimentaire, cependant le temps de réalisation sera défini librement par l'auteur, que ce soit en un jour, ou en un an. Il faut toujours ressentir le besoin du film dans un contexte d'improvisation.
- Les films doivent de manière subtile appréhender la poésie du quotidien, du « presque rien », dégager les détails ainsi que le fond de la condition humaine de notre époque. Il faut utiliser la caméra comme un « microscope », vraiment s'attacher aux détails pour en évoquer toujours de manière poétique, les failles, à la manière du Haïku.
- Il ne peut y avoir, en aucun cas, de post-production, générique et titrages (ainsi que le sous-titre du film) sont inscrits dans la continuité du film, de manière directe. Le son est lui aussi direct, sans musique ni voix ajoutée. En d'autres termes, une fois l'acquisition ou le développement terminé, le film est obtenu dans sa forme définitive, sans aucun effets spéciaux.
- Les « films pauvres » sont généreusement encouragés, c'est à dire que nous considérons qu'à l'aide de moyens rudimentaires, (téléphone portable, vidéo, appareils photos...), chaque auteur peut réaliser un film, toujours en

intégrant les règles décrites dans ce document. Chaque film sera numéroté, faisant partie d'un tout, dans un souci d'équité entre les différents moyens de production.

- L'utilisation de décors est interdite, il faut au contraire s'attacher aux lieux dont le film aurait besoin afin d'en exprimer les caractéristiques.
- En ce qui concerne l'éclairage, l'auteur du film peut utiliser n'importe quelle source de lumière naturelle ou non à conditions de ne pas utiliser une technique propre au cinéma. Plus précisément, les bougies, lampadaires, le soleil, les phares de voitures, etc, peuvent être utilisés dans la pré-production d'un film mais les projecteurs utilisés en cinéma (mandarine, blonde, boîte à lumière, HMI....) ou au théâtre ne doivent en aucun cas être utilisés.